

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole maternelle publique « Le Petit
Prince »
Le Chesnay (78)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0780839N_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole maternelle publique « Le Petit Prince » Le Chesnay (78150)

Note de Première Phase (NPP)

N° 0780839N_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Jérôme PRADEAU	Chef de projets
Vérificateur	Karine LOUIS DIT PICARD	Chef de projets
Approbateur	Nicolas PLANEL	Responsable d'activité sites et sols pollués

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école maternelle publique « Le Petite Prince » (ETS n°0780839N) est située au 2 rue Cimarosa sur la commune du Chesnay, dans le département des Yvelines. Elle accueille 105 enfants âgés de 3 à 5 ans et 8 personnes chargées de l'encadrement.

Cette école est aménagée au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation construit sur un niveau de sous sol. L'établissement est accessible par la cour de l'école depuis la rue Cimarosa. Le sous-sol, à usage de parking privé de l'immeuble (cent places de parking environ), se trouve situé sous l'ETS et sous la cour de l'ETS.

L'établissement comporte :

- en termes d'aménagements intérieurs, notamment quatre salles de classe, une salle de jeux, une salle à manger, une salle de repos pour les petits (28 lits), une salle de travaux pratiques ;
- en termes d'aménagements extérieurs, une cour située du côté de la rue Cimarosa utilisée pour les périodes récréatives. La cour est aménagée au dessus de l'emprise du parking enterré. Elle est recouverte majoritairement d'enrobé avec quelques zones végétalisées constituées de terres d'apport.

L'établissement ne comprend pas de logement de fonction, ni de jardin pédagogique.

Lors de la visite de l'ETS, aucun indice visuel ou olfactif caractéristique d'une éventuelle pollution n'a été constaté.

Résultat des études historiques et documentaires

L'élément qui a motivé l'intégration de cet établissement à la démarche de diagnostic est sa contiguïté avec un site référencé dans la base de données BASIAS qui aurait été exploité de 1970 à 1999 (site IDF7800389) pour une activité de décharge illégale de déchets divers.

La visite de site et l'étude historique de l'ETS et de son environnement ont permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- le terrain sur lequel est implantée l'école maternelle « Le Petit Prince » a été occupé jusqu'en 1978 par des champs/jardins (selon les photographies aériennes consultées). Le bâtiment actuel est apparu en 1978. Ainsi, aucune activité industrielle n'a été identifiée au droit de l'ETS ;
- la parcelle mitoyenne de l'ETS, où une ancienne décharge était suspectée, était en réalité occupé par un ancien garage automobile et des boxis (activités non référencées dans BASIAS) jusqu'au milieu des années 1980, puis par des immeubles d'habitations à partir de 1990. Ainsi, le site BASIAS ayant motivé le diagnostic (référéncé IDF7800389 : activité de décharge) n'a pas existé à cette adresse. La localisation exacte de cette ancienne décharge n'a pas été retrouvée.

Le site BASIAS IDF7800389 n'a donc pas été considéré dans la suite de l'étude. Seul l'ancien garage automobile non référencé dans BASIAS, localisé sur la parcelle mitoyenne à l'ETS, a fait l'objet d'une attention particulière. Ce garage était positionné au sud de la parcelle mitoyenne à l'ETS, à une distance de 40 m par rapport à l'école maternelle le Petit Prince.

Résultat des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte hydrogéologique a permis de mettre en évidence la présence d'une nappe superficielle discontinue à 5 mètres de profondeur, et d'une nappe sous-jacente à 15 mètres de profondeur (nappe des sables de Monceau), dont le sens d'écoulement est orienté vers le sud/sud-ouest.

L'ETS est donc positionné en latéral hydraulique par rapport au garage automobile anciennement présent sur la parcelle mitoyenne.

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école maternelle sans jardin pédagogique, trois scénarii d'exposition sont à considérer :

- l'ingestion de sols par les enfants :
ce scénario n'a pas été retenu compte tenu de la nature des sols accessibles aux enfants (terres d'apport). De plus, la cour de récréation est aménagée au dessus du parking souterrain, ce qui sous-entend l'excavation des sols en place au moment de la construction de l'établissement ;
- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant de l'ancien garage :
les possibilités de transfert des composés volatils depuis l'ancien garage automobile vers l'ETS ont été exclues au regard de la position hydraulique latérale de l'ETS par rapport au garage, de la configuration

de l'ETS (sous-sol total à usage de parking sous l'ETS) et de la distance séparant le garage de l'ETS (environ 40 m). Ainsi, l'ancien garage n'est pas susceptible d'influencer la qualité de l'air à l'intérieur de l'ETS. Ce scénario n'a donc pas été retenu.

- l'ingestion d'eau du robinet par les enfants :

lors de la visite du parking souterrain, des arrivées d'eau et d'électricité étaient visibles côté rue Caruel Saint-Martin. Ces réseaux pénètrent donc directement du domaine public à l'intérieur du parking. Ainsi, les canalisations alimentant l'ETS en eau potable ne traversent pas l'emprise de l'ancien garage. Ce scénario a donc été exclu.

Aucun scénario d'exposition n'a donc été retenu.

Compte tenu de ces informations, nous proposons le classement de l'école maternelle publique « Le Petit Prince » du Chesnay (ETS n°0780839N) en catégorie « **A : Les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

Il est à noter que la mini-crèche « La Souris Verte » (ETS n°780820999), située au 2 rue Cimarosa dans le même ensemble immobilier que l'école « Le Petit Prince », a également fait l'objet d'un diagnostic. Elle a été classée en catégorie A à l'issue de la phase 1 du diagnostic.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».